

26 jan 2017 -11:16

Le marché du travail belge en 150 tableaux: vers un marché du travail plus homogène ?

Entre 2014 et 2015, le marché du travail belge, traditionnellement très hétérogène, s'est orienté vers davantage d'homogénéité. Tandis que le taux de chômage total s'est stabilisé à 8,5% (le taux de chômage européen ayant diminué entre-temps, passant de 10,4 à 9,6%), une baisse a commencé à se dessiner chez les 20-29 ans. Cela a donné lieu à une réduction de l'écart entre les différents groupes d'âge. On a également observé une diminution notable (de 30,8% à 23,2%) du chômage chez les personnes de nationalité non-UE, ce qui a également réduit le retard de ce groupe en termes de taux d'emploi par rapport aux Belges et aux personnes de nationalité UE, au contraire de la moyenne européenne où cet écart est resté inchangé. Toujours en ce qui concerne le taux de chômage, l'écart entre hommes (9%) et femmes (7,6%) reste plus ou moins le même, tout comme les proportions de personnes faiblement (16,7%), moyennement (8,7%) et hautement qualifiées (4,6%). Enfin, l'écart entre les salaires horaires bruts moyens des hommes et des femmes a continué de se réduire au cours de ces dernières années. Cet écart s'élève encore aujourd'hui à 6,6% (du salaire horaire brut masculin) contre une moyenne de 16,7% en Europe.

Telles sont les conclusions que l'on peut tirer de la série de tableaux relatifs aux indicateurs concernant le marché du travail, établis chaque année en tant qu'annexe au Programme national de réforme que chaque État membre de l'UE doit transmettre à la Commission européenne. Ces indicateurs sont développés chaque année par le SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, en collaboration avec la Direction générale "Statistique" (Statistics Belgium) du SPF Économie, les Régions et les Communautés. Ces tableaux fournissent une vue d'ensemble complète du marché du travail belge avec, dans la plupart des cas, une ventilation des chiffres en fonction de la Région, ainsi qu'une comparaison avec la moyenne européenne. Cette comparaison est rendue possible car de nombreuses données se basent sur des statistiques harmonisées, de sorte que la comparaison ne subit aucune des déformations que pourrait induire l'usage de définitions différentes.

Emploi et chômage

L'amélioration du taux de chômage dans l'UE est essentiellement imputable à la diminution du chômage chez les personnes peu qualifiées. La Belgique, en revanche, n'est pas parvenue à enregistrer des progrès dans l'emploi de ce groupe. En Belgique, le taux d'activité en 2015 est resté quasiment identique, à 73,3% pour les 20-64 ans. Il n'y a qu'à Bruxelles qu'une baisse a été enregistrée, de presque un point de pourcentage. Le taux d'emploi - la part de la population qui travaille - est également resté assez stable, à 58,7% à Bruxelles, 71,9% en Flandre, 61,5% en Wallonie et 69,8% dans la Communauté germanophone. Le taux d'emploi des personnes hautement qualifiées (81,8%) est toujours nettement supérieur à celui des personnes moyennement (67,2%) et peu qualifiées (45,6%). Chez ce dernier groupe, le taux d'emploi a même diminué pendant 5 années consécutives, au contraire de la moyenne européenne qui semble amorcer une reprise depuis 2 ans.

Les écarts entre groupes d'âge, s'ils restent toujours considérables, se sont cependant visiblement réduits ces dernières années : depuis 2010, le taux d'emploi des 55-64 ans a progressé de presque 10 points de pourcentage. 44% des personnes de ce groupe travaillent aujourd'hui (la moyenne européenne s'élève à

53,3%). Dans l'intervalle, l'âge moyen de sortie du travail approche des 60 ans. Avec 73,5%, le taux d'emploi des 20-54 ans se situe un peu en-deçà de la moyenne européenne (74,6%). En outre, on a observé une hausse relativement forte du taux d'emploi chez les citoyens de nationalité non-UE de notre pays : 45,2% de ce groupe travaillait en 2015 contre seulement 40,5% l'année précédente (À cet égard, il faut cependant souligner qu'il y a pour ce chiffre une plus grande marge d'erreur car l'échantillon est plus restreint. Les données administratives montrent une augmentation plus ténue de la proportion d'actifs dans ce groupe). Néanmoins, dans notre pays, l'écart dans le taux d'emploi par rapport aux nationaux et citoyens de nationalité UE (respectivement 68,5% et 66,5%) reste important. L'écart avec les immigrés récents - présents dans notre pays depuis moins de 5 ans - est même encore plus grand : seulement 36,7% des immigrés récents de nationalité non-UE travaillent contre 68,1% de ceux de nationalité UE. La différence de taux d'emploi entre hommes et femmes continue à se réduire pour toutes les catégories d'âge et tous les niveaux de formation. C'est en Flandre que cette tendance est la plus prononcée. Il n'y a qu'à Bruxelles que cette disparité hommes-femmes s'est accrue ces deux dernières années.

Défis concernant les travailleurs âgés et les chômeurs de longue durée

Le taux d'emploi croissant des travailleurs âgés ne doit cependant pas nous faire oublier que le chômage des seniors est également en augmentation, surtout en Flandre. Ce phénomène s'explique peut-être par la baisse du nombre de personnes bénéficiant du régime de chômage avec complément d'entreprise (le RCC, mieux connu sous le nom de "prépension"). En revanche, le nombre de salariés bénéficiant d'indemnités de maladie-invalidité a augmenté entre 2014 et 2015, de 193.121 à 207.670. On a également observé une hausse du nombre d'interruptions de carrière et de crédits-temps (276.300 à 288.107). Il faut également souligner que la Belgique reste un pays qui compte un nombre assez élevé de chômeurs de longue durée (51,9% du chômage total en 2015). Tandis que le nombre total de chômeurs a diminué, passant de 597.774 en 2014 à 579.873 en 2015 (données administratives), le nombre de chômeurs de longue durée (24 mois de chômage ou plus) a augmenté, passant de 207.623 à 208.949. Malgré le fait qu'en 2015, davantage d'emplois vacants étaient disponibles pour un nombre de demandeurs d'emploi plus restreint, il apparaît que certains groupes s'insèrent plus difficilement dans le monde du travail.

Apprentissage tout au long de la vie

Les disparités existant sur le marché du travail et révélées par les chiffres ci-dessus, se manifestent également au niveau des qualifications et compétences de la population. En 2015, moins de personnes ont suivi des formations (seulement 6,7% de la population des 25-64 ans, contre 7,1% en 2014). Cette baisse est particulièrement sensible en Flandre. Les femmes participent plus souvent à des formations que les hommes (7% contre 6,3%). Seule la tranche des 55-64 ans présente une légère hausse du nombre de participations. Si l'on examine uniquement la population occupée, on constate également une réduction du taux de participation aux formations. Aucun groupe n'atteint la moyenne européenne. De plus, on constate un léger recul des compétences informatiques chez les 25-54 ans : la proportion de personnes disposant de compétences moyennes à bonnes diminue, tandis que les groupes ne disposant que de compétences réduites, voire d'aucune compétence, sont en progression. On enregistre une légère amélioration des compétences liées à Internet. Ces chiffres apportent peut-être un début d'explication aux disparités que présente le marché du travail. On note également que l'avance de la Belgique par rapport à l'UE en termes de productivité du travail a très légèrement baissé en 2015, mais reste malgré tout considérable (35% de PIB par heure prestée en plus que la moyenne européenne).

Qualité du travail

La série de tableaux reprend également de nombreux indicateurs relatifs à la qualité du travail. Il en

ressort que les carrières des hommes et des femmes présentent souvent un profil assez différent : 44,2% des travailleuses ont un emploi à temps partiel, contre 10,3% des hommes. Parmi les personnes qui travaillent à temps partiel, 10,2% déclarent le faire malgré elles (15,8% des travailleurs à temps partiel masculins et 8,8% des femmes). Pour les femmes, cela s'explique, dans une large mesure, par leurs responsabilités familiales : 5,5% de la population féminine se dit forcée de travailler à temps partiel en raison de ses responsabilités familiales. Pour 2,9% des femmes, c'est également un motif d'inactivité.

En outre, on a constaté que la proportion de travail temporaire a légèrement augmenté en 2015, de 8,6 à 9,0%. Cependant, 80,1% des travailleurs engagés sous contrat temporaire déclarent avoir dû signer ce type de contrat contre leur gré. Il y a donc, ici également, un défi à relever en matière d'amélioration de la qualité du travail. Le nombre d'accidents du travail est en baisse. Le nombre d'accidents du travail survenus chez les travailleurs du secteur privé a baissé de façon constante ces 5 dernières années. L'année dernière, ce nombre est ainsi passé de 121.195 à 116.447. Par contre, le nombre de personnes en incapacité de travail permanente à la suite d'une maladie professionnelle a augmenté entre 2014 et 2015, passant de 1.251 à 1.407. On a également enregistré un peu plus d'accidents ayant conduit à une incapacité de travail permanente, ainsi qu'à une issue fatale. À cet égard, l'écart entre hommes et femmes est énorme. En 2015, 68 hommes ont eu un accident de travail avec issue fatale, contre 3 femmes. Ces chiffres s'expliquent par le fait que davantage d'hommes sont occupés dans des secteurs où le risque d'accident du travail mortel est le plus élevé. Ainsi, 12,2% des hommes travaillent dans le secteur de la construction, tandis qu'à peine 1,3% des femmes sont occupées dans ce secteur.

Et bien plus encore

Vous pouvez retrouver tous ces indicateurs et bien d'autres encore sur le site web du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale, module "Statistiques" : [Indicateurs de la Stratégie européenne pour l'emploi](#).

Contact

Marilyne Despiegeleire
Attachée, Direction générale Emploi et marché du travail
Tél: 02/233 46 93
Marilyne.DESPIEGELEIRE@emploi.belgique.be

SPF Emploi, Travail et Concertation sociale
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
02 233 41 11
<http://www.emploi.belgique.be>

Anne-Cécile Wagner
Attachée Direction de la communication
0494 69 32 01
anne-cecile.wagner@emploi.belgique.be

Sandy Deseure
Diensthoofd Directie van de communicatie
0485 83 70 57
Sandy.deseure@werk.belgie.be